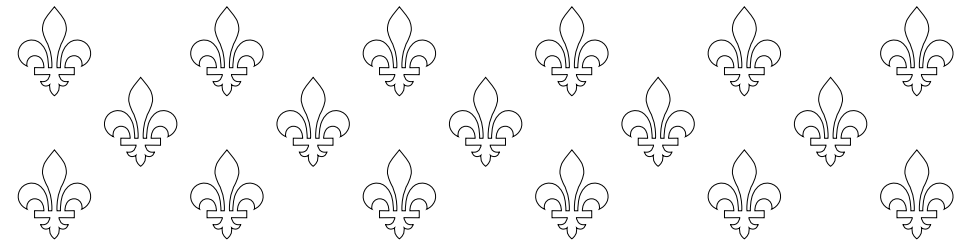

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION — QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 1190

Loi instaurant une représentation paritaire entre les femmes et les hommes au Conseil des ministres

Présentation

Présenté par
Madame Manon Massé
Députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques

Éditeur officiel du Québec
2018

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi modifie la Loi sur l'exécutif afin d'imposer un minimum de 50 % de femmes parmi les membres du Conseil exécutif.

LOI MODIFIÉE PAR CE PROJET DE LOI :

– Loi sur l'exécutif (chapitre E-18).

Projet de loi nº 1190

LOI INSTAURANT UNE REPRÉSENTATION PARITAIRE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU CONSEIL DES MINISTRES

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Loi sur l'exécutif (chapitre E-18) est modifiée par l'insertion, après l'article 4, du suivant :

« **4.1.** Le Conseil exécutif du Québec est composé d'au moins 50 % de femmes. ».

2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).